

Année académique 2021 – 2022 : Modalités d’organisation des stages du BLOC 4 (étudiants inscrits à l’UE MEDI-G-4150)

Ce document complète et rejoint celui décrivant les Modalités générales des stages 21-22 accessible sur le portail MonULB/Mon secrétariat virtuel/Mes documents. Les formulaires mentionnés dans le présent récapitulatif y sont également disponibles.

Contact stages hospitaliers : Catherine Snappe & Laetitia Maho : stage.medecine@ulb.be
Contact stages de médecine générale : Sandrine Lion : dmqulb@ulb.be

SOMMAIRE

- I. [Périodes réservées aux stages](#)
- II. [Programme obligatoire de stages](#)
- III. [Types de stage / choix et attribution des stages](#)
 - A. Stages hospitaliers
 - B. Stages de médecine générale
- IV. [Planning détaillés pour chaque période](#)
- V. [Modalités diverses 2021 - 2022](#)
- VI. [Calendrier des stages](#)

I. PERIODES RESERVEES AUX STAGES

5 périodes réservées aux stages sont planifiées pour le BLOC 4 :

P1	28 juin au 19 septembre 2021 (7 novembre pour les étudiants venant d’autres universités)
P2	29 novembre au 26 décembre 2021 (4 semaines)
P3	7 mars au 3 avril 2022 (4 semaines)
P4	4 avril au 1 ^{er} mai 2022 (4 semaines)
P1 - P2 - P3 (BLOC 5)	Été 2022 (3 périodes de 4 semaines)

II. PROGRAMME OBLIGATOIRE DE STAGES DURANT LE BLOC 4

Chaque étudiant.e doit effectuer **6** stages (**5** en cas de seconde session) au cours des différentes périodes prévues :

- **1** stage d’observation en Médecine Générale de 2 semaines
- **1** stage de Médecine Générale de 4 semaines
- **1** stage dans un service d’urgences ou de soins intensifs
- **3** stages libres

III. TYPES DE STAGE / CHOIX / ATTRIBUTION DES STAGES

A. STAGES HOSPITALIERS

Les stages se déroulent dans les hôpitaux du réseau de l'ULB.

1. Au minimum 6 semaines avant le début des stage, les étudiant.e.s sont aléatoirement classés par le département informatique (un classement par période)
2. Ils participent ensuite à un choix en ligne via leur site personnel. Sur base d'une grille de tous les stages disponibles, ils peuvent encoder un maximum de préférences et exclusions dans les hôpitaux/services de leur choix.
3. A la date de clôture, un stage leur est attribué en fonction du classement aléatoire et des informations qu'ils ont encodées.

Les stage extra-muros hospitaliers (EM)

Un stage hospitalier EM est un stage qui n'est PAS proposé dans la grille de stages. Il est autorisé d'en faire maximum 2 en BLOC 4 (non-autorisé en P2).

- Le stage EM doit respecter les dates du calendrier des stages
- Le stage EM doit s'insérer dans la ventilation des stages obligatoires

Pour une demande de stage EM hospitalier, un dossier complet est à déposer au secrétariat des étudiants :

4. Une lettre de motivation (via le formulaire de demande de stage extra-muros sur votre portail *MonULB*)
5. Un document officiel avec l'en-tête de l'institution d'accueil et signé et cacheté par le maître de stage local comportant :
 - L'accord du maître de stage mentionnant précisément les dates du stage.
 - Un descriptif de l'encadrement médical, des activités proposées aux étudiants et toute autre information permettant à la commission des stages d'évaluer l'adéquation du stage à la formation de l'étudiant.

Ce document ne doit pas obligatoirement être rédigé en français. L'original doit être déposé au secrétariat des stages au plus tard 3 semaines avant le début du stage ; à défaut, un scan de bonne qualité peut être envoyé à extramuros.medecine@ulb.be endéans le même délai.

Au retour : un document officiel avec l'en-tête de l'institution d'accueil et signé et cacheté par le maître de stage local comportant (même support et même signature que ci-dessus) :

- La note de comportement (sur 20) et la note de compétence (sur 20)
- Le nombre de gardes effectuées
- Un éventuel commentaire

En l'absence de rapport d'évaluation, le stage sera encodé « absent » et l'unité d'enseignement « stage » pourrait ne pas être validée (voir fiche de cours). L'original (et non un scan) doit être déposé au secrétariat des stages le plus rapidement possible après la fin du stage.

Un formulaire d'évaluation du stage extra-muros doit également être rempli par l'étudiant.e et transmis au secrétariat étudiant.

Les places « forcées » pour les stages hospitaliers

Les places forcées sont des places supplémentaires demandées dans un service déjà proposé dans la grille des stages. Elles ne sont pas considérées comme des stages EM.

Pour diverses raisons (intérêt particulier pour le service de stage, avancement du mémoire, ...), certains étudiant.e.s demandent à un maître de stage d'être accueillis en plus des étudiant.e.s qui ont choisi ce stage via le choix de stage informatisé.

Attention : il s'est installé au fil des années une dérive qui consiste à demander une place « forcée » lorsqu'on est mal classé. Certains étudiant.e.s font cette démarche avant même le choix de stage de manière à garantir la place qu'ils souhaitent sans attendre de l'obtenir peut-être à la régulière lors du choix !

Une place « forcée » ne sera accordée qu'aux étudiant.e.s classé.e.s dans les 90 premiers du classement et après la clôture du choix de stage informatique.

B. STAGES de MEDECINE GENERALE

A savoir

Un Maître de Stage **mandaté** par l'ULB est un médecin généraliste qui est, à sa demande et sous certaines conditions, officiellement reconnu par le DMG et l'ULB. Il est spécifiquement formé et accompagné pour accueillir des **étudiant.e.s** de master. Les médecins mandatés se voient demander leur disponibilité d'accueil avant chaque période de stage.

Un Maître de stage **non-mandaté** est un médecin généraliste qui accepte occasionnellement d'accueillir un.e étudiant.e en stage. Il ou elle n'a pas bénéficié de formation pédagogique spécifique. Dans tous les cas, ce médecin devra idéalement posséder au minimum 5 années d'expérience après la fin de son assistantat et avoir pris connaissance et signé le document de validation spécifique avant que le Département ne confirme définitivement le stage.

Un Maître de Stage **agrée** est un médecin généraliste qui est, à sa demande et sous certaines conditions, officiellement reconnu par le SPF Santé Publique pour accueillir des **assistants** en spécialisation.

Les MDS mandatés ne sont pas nécessairement agréés et vice-versa.

Les stages de médecine générale peuvent être effectués :

- Préférentiellement chez un Maître de Stage mandaté par l'ULB
- Eventuellement chez un médecin non-mandaté qui aura préalablement été accepté par le Département de Médecine Générale.

La présentation du document à la signature du futur Maître de Stage et le renvoi au DMG dans les délais requis sont sous la responsabilité de l'étudiant.e.

Pour les stages en MEDECINE GENERALE, la procédure est identique à chaque période :

1. 5 à 6 semaines avant chaque période, le Département de Médecine Générale (DMG) fait parvenir aux délégué.e.s d'année une liste des Maîtres de Stage mandatés ULB qui ont accepté de prendre des étudiant.e.s du BLOC 4 en stage durant la période dont il est question.
2. Les délégué.e.s d'année publient cette liste selon le canal de leur choix et demandent leurs préférences aux étudiant.e.s. Les attributions définitives de tous les maîtres de stage mandatés disponibles se font selon le classement des étudiant.e.s et leurs préférences. Si un.e étudiant.e bien classé.e souhaite plutôt aller chez le médecin non-mandaté de son choix, le classement est automatiquement décalé.
3. Parallèlement aux attributions des maîtres de stage mandatés, les étudiants peuvent en effet opter pour un stage chez un maître de stage non-mandaté qu'ils auront trouvé par eux-mêmes. Ils doivent alors compléter un google form selon un calendrier donné **ET** faire compléter un document de validation spécifique par médecin concerné **AVANT** d'obtenir l'approbation du DMG.

Attention : le nombre total d'étudiants qui font le choix de stage en Médecine Générale est limité par période pour une répartition harmonieuse de tous les types de stages durant toute l'année. La Faculté et le DMG se réservent le droit de réorienter les étudiants vers les stages hospitaliers si nécessaire.

Les stages « extra-muros » de Médecine Générale (à ne pas confondre avec les stages chez des Maîtres de Stages non-mandatés par l'ULB) sont des stages organisés hors des frontières belges.

Les demandes sont à adresser directement au DMG (dmgulb@ulb.be) au plus tard 3 semaines avant le début du stage. Chaque demande comprendra :

- Quelques lignes sur les circonstances et la motivation qui poussent l'étudiant.e à faire son stage à l'étranger
- Les dates prévues du stage ET du voyage
- Les coordonnées complètes du MDS (adresse de pratique, numéro de téléphone & adresse e-mail)
- Le type de pratique, horaires des consultations, nombre approximatif de patients reçus ou visités au quotidien, etc.
- Le document de validation signé et cacheté par le futur MDS

<p>IMPORTANT : tous les étudiant.e.s qui se destinent à la spécialisation de Médecine Générale doivent obligatoirement avoir fait un stage de minimum 4 semaines chez un médecin mandaté par l'ULB durant leur Master.</p>

IV. PLANNINGS DETAILES DES DIFFERENTES PERIODES

P2

En P2, les étudiants ont uniquement accès au choix de stages hospitaliers. Les stages en médecine générale peuvent être autorisés sous certaines conditions strictes et liées au projet de suivi du patient chronique. La procédure est la suivante :

Les inscriptions à l'ULB étant autorisées jusqu'au 31 octobre 2021 et le début de la P2 étant programmé le 29 novembre, il est prévu d'ouvrir le choix informatique des stages hospitaliers durant la semaine 44. Ceci permettra de travailler sur une liste d'étudiants presque complète mais aussi de laisser suffisamment de temps pour une bonne préparation générale.

Semaine	
S44	Ouverture des stages hospitaliers
	Date limite pour encodage des préférences des étudiants
	Sortie du choix des étudiants qui feront leur stage en médecine générale (sur base d'exception liées au projet de suivi d'un patient chronique)
	Clôture informatique et attribution finale des stages
S48 : 29/11	Début de la P2

P3 et P4

Pour ces deux périodes, la possibilité de visualisation du classement pour TOUS les étudiant.e.s se fait en **semaine 50** (13 – 19 décembre 2021).

Semaine	
S50	Ouverture des choix hospitaliers et possibilité de visualisation du classement pour TOUS les étudiant.e.s Communication par les étudiant.es aux délégué.e.s d'année de leur choix préférentiel (irrévocable) entre stage de médecine générale et stage hospitalier
S5 (2022)	Date limite pour ce choix MG/HOP. Sortie du choix des étudiants qui feront leur stage en médecine générale
	Travail d'attribution des Maîtres de Stage de médecine générale mandatés Examen des demandes de stages chez des MDS non-mandatés ou extra-muros
S6	Clôture informatique et attribution finale des stages hospitaliers
S7	Fin des attributions des stages de médecine générale
S10 : 07/03	Début de la P3
S14 : 04/04	Début de la P4

V. MODALITES DIVERSES 2021 - 2022

Evaluation des stages

Médecine générale : l'étudiant est tenu de renvoyer une copie (scan ou photo) de son carnet de stage complété (notes obtenues, signature et cachet du maître de stage) dans la quinzaine qui suit la fin du stage à l'adresse dmgulb@ulb.be uniquement.

Stage hospitalier (hors extra-muros): le maître de stage encode les notes et gardes via son site dans la quinzaine qui suit la fin du stage.

Les notes de stage extra-muros doivent être transmises par l'étudiant à son retour (cfr page 3)

P2 (Q1) : Ni congé, ni gardes, ni stage de Médecine Générale (sauf dérogation), ni stage Extra-Muros

P3 & P4 (Q2)

- Début des gardes (récupération le lendemain)
- Pas de congé durant les stages
- Stages EM sous réserve d'autorisation préalable du Secrétariat des Stages (stage hospitalier) ou du Département de Médecine Générale (stage de Médecine Générale)

Principes généraux des congés

- Les congés sont accordés par le maître de stage ou faisant fonction.
- La continuité des soins doit toujours être assurée. La garde doit être assurée dans les hôpitaux qui organisent un rôle de garde systématisé.
- Les étudiants sont dispensés de stage le jour d'un examen ; ce jour n'est pas à comptabiliser dans les congés annuels. Un étudiant ne peut être de garde la veille d'un examen.

Gardes hospitalières

L'étudiant.e veillera à participer au rôle de gardes lors des stages hospitaliers, en fonction des demandes spécifiques des hôpitaux, en partageant les prestations de garde de manière équitable entre les étudiant.e.s.

Une attention toute particulière sera accordée au nombre de gardes réalisé par chaque étudiant.e lors des entretiens d'entrées en spécialité.

Gardes en médecine générale

les gardes de médecine générale peuvent être comptabilisées pour autant :

- Qu'elles soient organisées officiellement par l'un des Cercles régionaux de Médecine Générale
- Que l'étudiant(e) soit de permanence (jour ou nuit) au poste de garde

VI. CALENDRIER DES STAGES

Calendrier des stages 2021-2022									
Dates des stages	Sem	BLOC 1	BLOC 2	BLOC 3	BLOC 4	BLOC 5	BLOC 6		
28 juin au 4 juillet	S26		P1		P1 MG (flexible)	P1			
5 juillet au 11 juillet	S27								
12 juillet au 18 juillet	S28	P1	P2				P2	CONGE	
19 juillet au 25 juillet	S29								
26 juillet au 1er août	S30	P2					P3	CLINIQUE 3	
2 août au 8 août	S31								
9 août au 15 août	S32	P3							
16 août au 22 août	S33								
23 août au 29 août	S34	P4							
30 août au 5 septembre	S35								
6 septembre au 12 septembre	S36								
13 septembre au 19 septembre	S37								
20 septembre au 26 septembre	S38								
27 septembre au 3 octobre	S39						P1		
4 octobre au 10 octobre	S40						CLINIQUE 4		
11 octobre au 17 octobre	S41								
18 octobre au 24 octobre	S42								
25 octobre au 31 octobre	S43								
1er novembre au 7 novembre	S44								
8 novembre au 14 novembre	S45								
15 novembre au 21 novembre	S46								
22 novembre au 28 novembre	S47								
29 novembre au 5 décembre	S48								
6 décembre au 12 décembre	S49				P2				
13 décembre au 19 décembre	S50						P2		
20 décembre au 26 décembre	S51								
27 décembre au 2 janvier	S52			CONGE	CONGE	CONGE	CONGE		
3 janvier au 9 janvier 2022	S1								
10 janvier au 16 janvier	S2						P3		
17 janvier au 23 janvier	S3								
24 janvier au 30 janvier	S4								
31 janvier au 6 février	S5					CLINIQUE 1			
7 février au 13 février	S6			P1					
14 février au 20 février	S7			P2				P4	
21 février au 27 février	S8								
28 février au 6 mars	S9								
7 mars au 13 mars	S10								
14 mars au 20 mars	S11				P3			P5	
21 mars au 27 mars	S12								
28 mars au 3 avril	S13								
4 avril au 10 avril	S14								
11 avril au 17 avril	S15				P4	P4	P6		
18 avril au 24 avril	S16					CLINIQUE 2			
25 avril au 1er mai	S17								
2 mai au 8 mai	S18								
11 mai au 15 mai	S19								
16 mai au 22 mai	S20								
23 mai au 29 mai	S21								
30 mai au 5 juin	S22							P7	
6 juin au 12 juin	S23								
13 juin au 19 juin	S24						P5		
20 juin au 26 juin	S25						P5		
	S26*								
* début calendrier stage 22-23									